49e ANNÉE. — N° 17.090

DIRECTION & ADMINISTRATION: 8, rue de Cheverus, BORDEAUX

AGENCE A PARIS: 8, boulevard des Capucines.

LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS 3 mois 6 mois 1 an
Gironde et limitrophes 8 50 16f. 30f.
France et Colonies... 9 » 17f. 32f.
Etranger..... 10 20f. 40f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

JEUDI 17 AVRIL 1919
SAINT ANICET
SOLEIL : lever 5h19 ; coucher 19h46
LUNE : D. Q. le 23 ; nouvelle le 30

LA RÉFORME INDISPENSABLE

La Chambre vient de se déjuger. Ce n'est pas la première fois. Il serait vain d'affirmer que ce sera la dernière, car le jeu même des Assemblées parlementaires nous a accoutumés aux scrutins qui se suivent et ne se ressemblent pas. Et ce qui importe après tout, ce n'est pas le plus ou moins de représentation proportionnelle qu'on introduira dans la réforme électorale, mais la réforme elle-même. Il ne faut pas donner au pays l'affligeant spectacle de représentants incapables de voter une loi que la majorité proclame indispensable, mais qu'on ne réalise jamais. Là aussi, selon l'expression du jour, il faut aboutir.

Donc, par 68 voix de majorité, la Chambre a voté hier l'amendement Bouffandeau qui rétablit le scrutin majoritaire et ne laisse plus fonctionner la proportionnelle que pour les candidats n'ayant pas obtenu la majorité des suffrages. Du coup, l'amendement Bracke, adopté la semaine dernière, se trouve sans objet, et voilà la Chambre revenue à l'article premier du projet. Est-ce donc la réforme avortée ? Les partisans du scrutin d'arrondissement, et ils sont plus nombreux qu'on ne le pense, y comptent bien. Nous pensons, nous, que la Chambre ne peut ni ne doit leur donner satisfaction. Qu'il y ait du temps perdu, c'est le fait, il est regrettable. Mais le principe de la réforme est intact, la nécessité demeure, elle est pressante. Il convient au plus tôt d'accommoder les restes.

M. Varenne, président de la commission, s'y emploie. On peut compter sur son zèle. Il annonce un texte nouveau, qui est un texte de conciliation. La moyenne des listes sera calculée, défalcation faite des suffrages obtenus par les candidats élus à la majorité absolue. Ce texte doit être voté. Nous comptons qu'il le sera. Aussi bien M. Bouffandeau, dont on a adopté l'amendement, comme M. Dutreil qui l'a soutenu, ont déclaré hier qu'ils veulent une réforme. C'est à eux maintenant de le prouver. La Chambre a trop souvent supprimé en principe le scrutin d'arrondissement pour le maintenir encore. On ne peut décemment demander aux électeurs leurs suffrages avec un système qu'on a condamné.

La sensibilité numérique

Les événements de ces dernières années nous ont fait un peu oublier nos amis les futuristes, ces chercheurs d'avenir qui, sur les ruines des « Beautés passéistes », comme ils disent, c'est-à-dire au cri de : tout à l'égout, les bibliothèques, les cités d'art, le romantisme, etc., dégagent du « chaos des nouvelles sensibilités une nouvelle beauté : la splendeur géométrique et mécanique et la sensibilité numérique ». Je ne sais pas si je me fais bien comprendre...

Le dernier Manifeste du directeur du mouvement futuriste, M. Marinetti, commence par nous rappeler que les futuristes italiens sont des amis ardents de l'Entente et qu'ils ont fait leur devoir pendant la guerre. Mais après cet hommage, qui a dû lui coûter, à ces entités passéistes qui s'appellent la liberté, la justice et la patrie, M. Marinetti en arrive rapidement à la révélation de la splendeur géométrique et mécanique.

Ça lui est venu comme ça, un jour qu'il était sur un dreadnought. « Mes sens futuristes perçurent là pour la première fois cette splendeur géométrique... La vitesse du navire, les distances des tirs fixées du haut de la passerelle dans la ventilation fraîche des probabilités guerrières, la vitalité étrange des ordres transmis par l'amiral et brusquement devenus autonomes et inhumains, à travers les caprices, les impatiences et les maladies de l'acier et du cuivre : tout cela rayonnait de splendeur géométrique et mécanique... Voilà un nouveau drame plein d'imprévu futuriste et de splendeur géométrique, qui a pour nous cent mille fois plus d'intérêt que la psychologie de l'homme avec ses combinaisons limitées. »

Il s'agit maintenant de traduire cette splendeur. Il y faut, vous le sentez bien, un verbe nouveau. Il convient d'abord de « détruire le moi littéraire pour qu'il s'éparpille dans la vibration universelle ». Alors vous comprenez que la langue de Voltaire n'a rien à faire ici. En isolant le substantif, « comme un wagon ou une courroie mise en mouvement par le verbe à l'infinitif », toujours, en isolant également les adjectifs atmosphère, ou adjectifs ton, « on arrive aisément à donner les différentes atmosphères du récit ». Vous voyez comme c'est simple.

La syntaxe, cette pauvre vieille syntaxe, contenait, paraît-il, « une perspective scientifique et photographique contraire aux droits de l'émotion ». Le futurisme rend aux mots la liberté. L'orthographe et la typographie, du même coup, brisent leurs fers. Et l'onomatopée, l'imitation des sons avec des lettres « devient un des éléments dynamiques de la poésie », le bruit étant le résultat du choc des solides ou des gaz.

Vous me suivez bien ?... Je vais un peu vite, mais nous ne sommes pas ici pour nous amuser !

Il y a l'onomatopée directe, imitative; l'onomatopée indirecte, qui traduit, par exemple, avec les mots : *doum-doum-doum-doum*, « le bruit rotatif du soleil africain et le poids orange du ciel. « *Ran-ran-ran* exprime un état d'âme.

Quant à la Sensibilité numérique, voici en quoi elle consiste. Pour dire : *un son de cloche* vaste et profond, on écrit : *Dondon ampleur du son 20 km²*. Et la Splendeur Géométrique et Mécanique décrit par cette équation lyrique « définitive » un très vaste horizon de bataille :

« *Horizon—vrille aiguiiiiisée du soleil + 5 ombres triangulaires chaque côté 1 Km + 3 losanges de lumière rose + 5 fragments de collines + 30 colonnes de fumée + 23 flammes.* »

Ce Manifeste, tiré à des milliers d'exemplaires par ces temps de papier rare, a été envoyé à tous les journaux du monde. Les futuristes ont du temps et de l'argent à perdre. Mais ils savent ce qu'ils font, contrairement à ce que vous pourriez croire. Ils savent qu'avec « ça » ils forceront la réclame et recueilleront une publicité aussi abondante que gratuite, qui sera implacablement refusée au savant qui aura élevé un monument à la gloire de son pays.

P. B.

Les troupes américaines en Europe

Coblentz, 15 avril. — La 1re armée américaine, commandée par le général Liggett, sera dissoute le 20 avril. A ce moment-là les Etats-Unis n'auront plus en Europe qu'une seule armée.

La question des préliminaires de paix provoque à la Chambre un débat mouvementé

Le Gouvernement refuse de faire connaître les préliminaires avant la ratification

Il obtient le vote de confiance par 334 voix contre 166

Une demande de séance secrète repoussée par 341 voix contre 158

Paris, 16 avril. — Ainsi que la Chambre en avait décidé la veille, on avait repris ce matin la discussion de la réforme électorale, et repoussé par 373 voix contre 118 un amendement de M. Cazassus ainsi conçu : « A défaut de majorité absolue, sont élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages, » lorsqu'un incident imprévu vint changer le cours du débat et évoquer la grosse question du jour.

Cet incident fut soulevé par M. André Lebey, député socialiste de Seine-et-Oise, à qui, la veille, M. Clemenceau avait répondu par lettre qu'il se refusait formellement à s'expliquer en comité secret sur les négociations de paix.

M. Lebey : Je vois à son banc M. le Ministre des affaires étrangères. Puis-je expliquer rapidement le sens de l'interpellation que j'ai déposée hier ?

M. Pichon, ministre des affaires étrangères : Le gouvernement est à la disposition de la Chambre.

M. Varenne : Je suis heureux de voir enfin le ministre répondre au désir de la Chambre. (Applaudissements.) Mais, pour ne pas interrompre le débat sur la réforme électorale, je propose que ce débat ait lieu vendredi. (Très bien !)

Voix diverses : Tout de suite.

M. Pichon : Le gouvernement répondra aux interpellateurs le jour que fixera la Chambre.

Le renvoi à vendredi demandé par la commission du suffrage universel est repoussé par 410 voix contre 99.

La discussion s'engage sur-le-champ.

DÉCLARATION du ministre des affaires étrangères

Aussitôt, **le ministre des affaires étrangères** déclare :

Les préliminaires de paix seront communiqués à la Chambre quand ils auront été signés par toutes les parties contractantes. Alors, ils seront soumis au Parlement. Conformément à l'article 8 de la Constitution, ils ne pourront lui être soumis qu'au moment de la ratification. Mais ils ne peuvent l'être aujourd'hui, car ce serait substituer au pouvoir exécutif, dans la négociation du traité, le pouvoir parlementaire.

Au fond, c'est une question de confiance qui se pose dans le gouvernement. (Vives protestations.) Le gouvernement n'a d'ailleurs jamais refusé d'être en communication avec la Chambre. C'est ainsi qu'il a reçu les représentants du parti radical.

Les négociations sont sur le point d'aboutir. Les négociateurs ennemis vont être très prochainement convoqués. Le gouvernement n'en peut dire davantage, et il pose la question de confiance sur le vote que la Chambre va émettre.

M. Lebey répond au ministre : Nous constatons que le jour où le gouvernement anglais va parler à la Chambre des communes, le gouvernement français se refuse à parler à la Chambre. Je ne comprends pas, et je dépose cet ordre du jour :

« La Chambre constatant, et le regrettant, que le gouvernement se refuse à lui donner les explications qu'elle sollicite de lui, passe à l'ordre du jour. »

Interviennent, **M. Renaudel** constate que le gouvernement met le Parlement et le pays dans la situation la plus redoutable. Son attitude peut, dit le député socialiste, amener la révolution. Il doit tenir la Chambre au courant des négociations. Le gouvernement, après avoir dit que l'Allemagne devait payer mille milliards, ne parle plus que de 155 milliards. Le gouvernement n'ose plus employer la formule « sine die ». Il pose la question de confiance, quoiqu'il sache que personne n'a confiance en lui.

M. Etienne Flandin, républicain de gauche : Le pays est angoissé parce que, tout en ayant confiance dans le gouvernement, il est inquiet des renseignements publiés sur la question des indemnités, de la rive gauche du Rhin et du bassin de la Sarre. Le pays ne comprend pas que les préliminaires de paix, qui engagent la nation, soient connus des Allemands avant de l'être de nous. (Vifs applaudissements sur tous les bancs.)

Le ministre : Mais ils ne le seront pas.

M. Etienne Flandin : Ce grand peuple victorieux ne connaîtra les conditions de la paix qu'après ses adversaires vaincus ! Nous ne pouvons l'admettre.

Le ministre : Il n'y a pas de préliminaires de paix tant qu'ils ne sont pas signés.

Des protestations véhémentes, parties de la gauche et de l'extrême gauche, couvrent ses paroles.

M. Etienne Flandin : Les charges de la guerre s'élèvent à 160 milliards. Le pays ne pourrait pas les supporter. Je ne puis pas croire qu'il y ait eu une lacune dans l'action du gouvernement à ce sujet, mais les communiqués à la presse sont inquiétants. Nous sommes plongés dans l'obscurité. Voilà pourquoi nous demandons au gouvernement de bien vouloir faire régler cette question dans le sens que le Parlement a indiqué.

LE PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES

A son tour intervient **M. Franklin-Bouillon,** président de la commission des affaires extérieures : La commission, dit-il, aurait désiré que ce débat ne vînt qu'après le début à la Chambre des communes, et que le gouvernement nous donnât ensuite toutes les explications nécessaires. Nous ne pouvions croire que la Chambre se séparerait sans que ce débat fût venu. D'après ce que vient de dire M. le Ministre des affaires étrangères, nous ne connaîtrons les préliminaires de paix qu'en même temps que les Allemands.

Voix diverses : Après !

M. Franklin-Bouillon : Le gouvernement a refusé de faire des communications même à vos commissions techniques. De là la lettre que votre commission des affaires extérieures a envoyée hier au gouvernement. L'unanimité, sans distinction de parti, a déploré le silence du gouvernement. (Applaudissements.) Nous sommes à une heure inoubliable de l'histoire où vont se jouer les destinées du pays et celles des générations à venir, et à cette heure-là vous allez prendre seuls toute la responsabilité sur vos épaules. (Vifs applaudissements.)

Suivant la décision prise, les générations futures auront à travailler pour réparer la faute commise. Nous n'avons qu'un sentiment : servir le gouvernement et non l'embarrasser. Nous sommes venus en suppliants lui demander de collaborer avec lui dans l'intérêt du pays, et alors que le gouvernement anglais va parler à la Chambre, le gouvernement français se retranche derrière l'article 8 de la Constitution ! Il oublie qu'il est responsable devant le Parlement; alors que se joue l'avenir de notre pays, nous seuls n'aurons rien su.

Voix à l'extrême gauche : C'est pire que l'empire !

M. Franklin-Bouillon : Qu'est-il besoin d'évoquer les comités secrets ? Il y a des engagements précis publics écrits. Il suffit de lire M. Ribot disant : « Qui peut représenter le pays ? C'est le gouvernement, appuyé sur les Chambres, à qui il communiquera tout avant que les négociations n'aient atteint leur point décisif. C'est ainsi que nous devons procéder d'après la Constitution. » Et le 16 janvier dernier, M. Clemenceau nous a dit : « Quand vous aurez des questions à nous poser, posez-les, et si vous n'avez pas satisfaction, posez-les à la tribune. » Oui, mais lorsque nous les posons, on ne nous répond jamais. (Vifs applaudissements.)

Nous pouvions forcer le gouvernement à accepter le débat; nous n'avons pas pris cette procédure parce que nous croyions qu'il parlerait de lui-même à la suite de l'annonce du débat anglais. Les solutions de la commission n'avaient qu'un but : faire obtenir au pays la paix à laquelle ses sacrifices lui donnent droit. Il est à craindre que ce ne soient pas ces solutions qui l'emportent.

Pour avoir la paix, il ne suffit pas de régler la question du Rhin et celle des indemnités. Il en reste d'autres. Or, que voyons-nous ? On force la Pologne à s'armer en lui promettant Dantzig, puis on se réunit dans une commission et on dit : « Ce n'est pas possible. » La question de Pologne intéresse la France au même point que la question d'Alsace-Lorraine. (Vifs applaudissements.) Car, pas de paix solide sans une Pologne solidement constituée avec Dantzig. (Nouveaux applaudissements.)

Pas une indication sur l'Europe centrale. Pas une indication sur la Russie, sauf la perte d'Odessa ! Pas une indication sur la Syrie, dont les représentants nous disent que la politique que l'on fait va nous faire perdre l'Orient ! Dans ces ténèbres, — et nous sentons les dangers qui pèsent sur nous, — on nous dit seulement : « Nous vous demandons une confiance aveugle. »

A la Conférence, nous n'avons pas créé cette atmosphère de confiance qui seule pouvait vaincre les difficultés, et nous avons eu l'air de vouloir faire je ne sais quel impérialisme.

Je me tourne vers vous tous sans distinction de parti, et je vous demande si vous croyez que cinq mois de silence ont donné de bons résultats et si vous ne pensez pas qu'un effort désespéré est nécessaire. (Vifs applaudissements.) Toutes les responsabilités de la paix incomberont à la Chambre parce qu'elle n'aura rien voulu savoir. (Vifs applaudissements.)

La question de confiance

La Chambre est extrêmement houleuse et passionnée.

Le ministre des affaires étrangères ne peut laisser sans réplique les paroles du président de la commission des affaires extérieures. Il déclare : On nous a demandé par quels moyens le gouvernement entendait faire connaître les préliminaires de paix. C'est le seul débat en discussion maintenant sur lequel le gouvernement a posé la question de confiance et sur lequel j'ai répondu avec précision.

Si demain, à la suite du débat à la Chambre des communes, vous voulez rouvrir un autre débat...

Cris : Tiens ! tiens ! (Bruit.)

Le ministre : ...le gouvernement ne s'y opposera pas.

M. Franklin-Bouillon : Pourquoi m'avez-vous laissé partir ?

Le ministre : Le gouvernement a posé la question de confiance (nouvelles exclamations) sur la question constitutionnelle qui est posée. M. Franklin-Bouillon a confondu dans son discours la conduite de la guerre et les négociations de paix. (Exclamations ! Agitation.) Nous n'avons cessé de collaborer avec le Parlement. (Exclamations !)

Le lendemain de l'armistice, vous avez voté que le gouvernement avait bien mérité de la patrie. (Vives interruptions à l'extrême gauche !)

Le président du conseil est venu vous dire : « J'aurai besoin de votre confiance. Les négociations seront longues; elles seront difficiles. Nous n'avons pas, en effet, remporté la victoire tout seuls. Nous serons amenés à faire des concessions. »

Voix diverses : Lesquelles ?

Le ministre : C'est au moment où ces négociations vont se conclure que vous nous demandez de vous les faire connaître ! Aucun gouvernement n'y pourrait consentir ! Nous ne le ferons pas, et nous sommes d'accord avec nos alliés pour ne pas le faire. (Exclamations à l'extrême gauche.)

Si demain vous trouviez que l'on a fait devant un Parlement allié des déclarations portant sur des points sur lesquels vous désirez, vous aussi, des explications, et si vous croyez avoir à nous demander des explications plus étendues, ce sera votre affaire ! (Interruptions à l'extrême gauche !)

Mais aujourd'hui je demande à la Chambre, et je pose à ce sujet la question de confiance, de se prononcer sur la clôture de cette discussion dans les termes où elle a été engagée.

Quand le bruit prolongé qui a suivi les derniers mots de M. Pichon est apaisé, **M. Paisant,** républicain de gauche, déclare : J'avais demandé le renvoi à demain. Si demain, M. Lloyd George ayant parlé, le gouvernement se refusait à répondre, nous aurions à prendre nos responsabilités ! Je demande à la Chambre d'en prendre acte. (Applaudissements.)

Le ministre des affaires étrangères est obligé, en présence de l'attitude de l'Assemblée, d'intervenir à nouveau : Le gouvernement, répète-t-il, demande à la Chambre de clore ce débat par un ordre du jour sur la question précise qui lui a été posée. Il a besoin de savoir aujourd'hui même s'il a la confiance de la Chambre. M. Lloyd George fera peut-être des déclarations aujourd'hui. La Chambre, étant toujours maîtresse de son ordre du jour, pourra rouvrir le débat demain, si cela lui convient.

On demande le comité secret

M. Jean Bon proteste contre le fait que les Parlements anglais et allemand connaîtront les préliminaires de paix avant nous. Pour faciliter les explications du gouvernement sans gêner ses négociations, M. Jean Bon demande à la Chambre de décider de se former en comité secret.

Conformément au règlement, la Chambre est consultée sans débat sur la formation en comité secret.

Les députés accourus de tous côtés, qui sont très nombreux en séance, votent au milieu d'une agitation extrême.

La demande de comité secret est repoussée par 341 voix contre 158.

La confiance est votée

On demande la clôture.

M. Jean Bon combat cette clôture, qui a été demandée non par un membre de la Chambre, mais par le ministre des affaires étrangères. Si vous prononcez cette clôture, crie-t-il, ce sera un étranglement du débat. (Bruit prolongé.)

On demande le renvoi à demain, qui a la priorité sur la clôture.

Le ministre : Le gouvernement s'oppose au renvoi à demain, et pose sur ce renvoi la question de confiance.

Cette déclaration redouble l'agitation, et on vote au milieu de colloques passionnés. Par **344 voix** contre **166,** le renvoi est repoussé.

Mais les socialistes, par la voix de **M. Renaudel,** pour s'opposer à la clôture du débat, proposent un scrutin public à la tribune sur la clôture.

On décide que ce scrutin aura lieu au début de la séance de l'après-midi, et la séance est levée à une heure.

AU CONSEIL DES QUATRE

La question du Sleswig sera réglée par plébiscite

Comment se fera l'occupation de la rive gauche du Rhin

LES CRIMES ALLEMANDS : ILS SERAIENT JUGÉS PAR LES NATIONS INTÉRESSÉES

Paris, 15 avril. — Le conseil des quatre chefs de gouvernements a tenu aujourd'hui une courte séance. M. Lloyd George était remplacé par M. Balfour. Les Quatre ont réglé définitivement la question du Slesvig, conformément aux conclusions de la commission territoriale.

Les Danois du Slesvig annexé auront à décider de leur avenir par voie de plébiscite. Ce référendum se fera en bloc dans le Slesvig central. Les dispositions sont prises pour assurer l'impartialité de cette consultation.

Puis les Quatre ont dressé la liste des problèmes qui restent encore à résoudre pour aboutir aux préliminaires de paix.

Comment on occuperait la rive gauche du Rhin

Paris, 16 avril. — Le comité des Quatre a décidé en principe, hier, que la rive gauche du Rhin serait occupée militairement pendant une durée de quinze années. Cette occupation serait opérée d'abord par l'ensemble des troupes interalliées, et ensuite aux forces franco-belges. Les contingents de l'Entente seraient progressivement retirés au fur et à mesure que l'Allemagne exécuterait les obligations financières qu'elle devra contracter. On prévoit trois étapes.

Les frais d'occupation

Paris, 15 avril. — Les cinq ministres des affaires étrangères ; Etats-Unis, Grande-Bretagne, France, Italie et Japon, se sont réunis aujourd'hui. Ils ont étudié la question de savoir à qui incombera des alliés ou des Allemands la charge des frais d'occupation de la rive gauche du Rhin. Finalement, ils ont convenu de renvoyer la question pour décision au Conseil des Quatre.

Les responsabilités

Paris, 16 avril. — La question des responsabilités évolue. Au comité des Quatre, une proposition, qui ne rallie pas l'unanimité, tend à substituer les tribunaux militaires nationaux au tribunal international préconisé par la commission pour le jugement des crimes de droit commun.

On sait que la France et l'Angleterre réclament, comme une sanction nécessaire des crimes militaires de l'Allemagne, la mise en jugement de Guillaume II et de tous les fonctionnaires ou officiers allemands dont la culpabilité serait prouvée.

On a discuté longtemps en vain sur le caractère des responsabilités historiques et celui des responsabilités militaires. La commission chargée du travail préalable avait émis l'avis qu'on ne pouvait entamer un procès sur les origines de la guerre, les débats risquant d'être interminables. En revanche, elle avait conclu que l'on pouvait accuser l'ex-kaiser de la violation de la Belgique, et qu'il fallait instituer un tribunal international pour juger toutes les infractions aux lois de la guerre.

Les Quatre n'ont pas tenu compte des travaux de la commission : **ils veulent faire le procès historique de l'impérialisme allemand, et faire juger chaque crime militaire par les tribunaux de la nation qui a eu à souffrir de ce crime.** Il résulterait d'une telle procédure que l'Allemagne, au lieu d'avoir à se défendre devant l'humanité, aurait à plaider presque uniquement contre la France et la Belgique. Une fois de plus, les Américains manifestent leur désir d'écarter tous les obstacles à leur réconciliation particulière avec nos ennemis.

Les parlementaires et maires italiens affirment les revendications de l'Italie

Rome, 16 avril. — Quatre cents députés et sénateurs se sont réunis à Montecitorio, sous la présidence du comte Greppi, doyen centenaire du Sénat.

Après que divers orateurs eurent affirmé de nouveau la légitimité des revendications de l'Italie, l'assemblée approuva à l'unanimité le télégramme envoyé à M. Orlando, et dans lequel il est dit, notamment :

« Aucun gouvernement, aucun Parlement ne pourrait accepter une paix qui méconnaîtrait la volonté clairement affirmée des villes essentiellement italiennes, blesserait les sentiments et léserait les intérêts du peuple italien en contestant la légitimité de ses revendications territoriales, économiques et financières.

» Les aspirations italiennes sont consacrées par le droit, par la victoire, par les sacrifices consentis et les pactes conclus. »

D'autre part, les représentants de 1,200 municipalités italiennes ont adressé à M. Orlando un télégramme affirmant leur ferme volonté de lutter pour qu'il soit fait droit aux justes revendications de l'Italie. Ces représentants ont enfin envoyé leur « fraternel salut » à Fiume italienne.

La convocation des plénipotentiaires allemands

Paris, 15 avril. — La convocation des plénipotentiaires allemands à Versailles n'est pas encore réalisée officiellement, peut-être sera-t-elle faite demain sans doute par l'intermédiaire du général Nudant, président de la commission d'armistice, qui fera part de l'invitation aux délégués allemands avec qui il est en rapports à Spa, en les priant d'en saisir officiellement leur gouvernement. Il est vraisemblable qu'avant de faire connaître les conditions aux Allemands, ces conditions seront soumises non seulement aux Etats directement intéressés par le traité, mais encore à tous ceux qui ont rompu avec l'Allemagne.

On envisage dans ce but l'éventualité d'une séance plénière secrète.

Les représentants allemands arriveront à Versailles le 25 avril au soir. Il se pourrait que les entrevues ne commencent pas avant le 26 ou le 27.

Les Allemands auront le droit, comme nous l'avons dit, d'envoyer un émissaire auprès de leur gouvernement pour lui faire porter le texte exact des conditions. Le voyage de Berlin à Versailles devant prendre, aller et retour, environ huit jours, il y a tout lieu de supposer que si l'on accorde un délai de huit jours aux Allemands avant l'échange des signatures, cette dernière formalité aura lieu avant le 15 mai.

Une lettre du président de la commission des affaires extérieures à M. Pichon

Paris, 15 avril. — M. Franklin-Bouillon, président de la commission des affaires extérieures a adressé à M. Pichon, ministre des affaires étrangères, la lettre suivante :

« Monsieur le Ministre,

» La commission a reçu votre lettre du 11 avril d'où il ressort que le gouvernement refuse de donner soit à la Chambre, soit aux commissions spéciales, la moindre explication sur les clauses des préliminaires de paix avant qu'ils ne soient présentés à l'ennemi.

» La commission n'estime pas qu'une discussion puisse s'engager entre elle et le gouvernement, le texte de la constitution semble justifier votre interprétation, mais les précédents, les déclarations formelles faites par les présidents du conseil d'hier et par le président du conseil actuel, n'en condamnent pas moins, d'une manière absolue, la procédure employée aujourd'hui pour la première fois à l'égard du Parlement français.

» La commission se borne à vous rappeler ces engagements solennels pris au cours de la guerre par les gouvernements qui, dans la crise la plus grave de notre histoire, n'ont pu préparer la victoire qu'avec le concours constant des représentants du pays. Ils sont inscrits notamment dans les rapports de notre collègue, M. Thomson, à la commission de révision des lois constitutionnelles en date des 14 juin 1917 et 10 février 1919. Il me suffit de vous rappeler cette phrase prononcée par le président du conseil à la séance du 15 janvier 1919 :

« C'est une grande vue (la paix) difficile à » réaliser, mais qui ne sera pas réalisée si le » Parlement ne nous donne pas son plein » concours. Je vous demande le concours de » votre aide sous la forme suivante : Quand » vous aurez des questions à nous adresser, fai- » tes les moi connaître, mettez-vous en rapport » avec la délégation des plénipotentiaires et, » si satisfaction ne vous est pas donnée, traitez » ces questions à la tribune. Il nous reste un » dernier effort à accomplir, je viens vous pro- » poser de l'accomplir ensemble ».

» Aux heures douloureuses de 1871, c'est le gouvernement lui-même qui prenait l'initiative de constituer une commission pour associer le Parlement aux travaux de la paix; aujourd'hui, le gouvernement, en présence d'une tâche plus complexe et plus difficile encore, se refuse à toute collaboration avec les représentants du pays, dans un moment où son devoir était de faire appel à toutes les forces de la nation.

» L'avenir montrera, nous avons trop de raisons de le craindre, qu'une grave atteinte a été portée par là aux intérêts supérieurs de la France.

» Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.

» FRANKLIN-BOUILLON. »

LA COMMISSION DES AFFAIRES EXTERIEURES FAIT SES RESERVES

C'est à la suite d'une discussion longue et mouvementée que la commission des affaires extérieures a décidé, par 9 voix contre 5, d'adresser au ministre des affaires étrangères la lettre qu'on vient de lire et dont son président, M. Franklin-Bouillon, avait soumis le texte à son approbation. Des réserves ont été formulées par différents membres de la commission, notamment par M. Thomson, qui s'est montré hostile à une manifestation à laquelle, à tort ou à raison, on pourrait attribuer un caractère politique. D'autre part, il y a lieu de remarquer que la décision de la commission a été prise par 9 voix contre 5, alors que le nombre des commissaires s'élève à 44.

Une résolution de la commission du budget au sujet des charges financières de la France

Paris, 15 avril. — La commission du budget s'est réunie sous la présidence de M. Raoul Péret pour entendre la communication de M. Jacques Pion sur les conditions de la paix.

A la suite d'une longue discussion, la commission a adopté, à l'unanimité des 23 membres présents, la résolution suivante dont elle a décidé l'envoi immédiat à M. Clemenceau, président du conseil :

« La commission du budget, considérant que, par suite des charges de tout ordre que la guerre a imposées à la France, les budgets futurs ne seront pas inférieurs à 22 milliards ;

» Qu'en effet, aux 5 milliards du budget de 1914 il faudra ajouter environ 5 milliards pour le service des pensions aux veuves, aux mutilés et aux victimes civils de la guerre ;

» Que le service des divers emprunts contractés pour les besoins de la Défense nationale n'exigera pas moins de 9 milliards ;

» Que, pour la réparation des dommages causés dans les régions envahies et sans tenir compte des restitutions en nature à exiger de l'ennemi et du remboursement des sons de réquisition et des contributions de guerre, il sera nécessaire de contracter un ou plusieurs emprunts et qu'il n'est pas excessif de chiffrer à 3 milliards les charges annuelles de ces emprunts ;

» Que d'autres dépenses sont d'ailleurs à prévoir à brève échéance, qu'il sera indispensable d'inscrire le plus tôt possible au budget une somme de 1 milliard au minimum pour le développement de l'outillage national ;

» Qu'il y aura lieu, avant peu, d'ouvrir des crédits pour dépenses diverses qu'on peut évaluer à 1 milliard ;

Considérant : que les ressources actuelles n'atteignent pas 9 milliards ; que l'écart entre les recettes et les dépenses ressort ainsi dès maintenant à près de 14 milliards,

» Estime qu'elle a le devoir impérieux, au moment où vont aboutir les négociations de paix, d'appeler de nouveau et instamment l'attention du gouvernement sur cette situation grave et considère que, sous peine de faire supporter au pays qui a remporté la victoire et qui a lutté pendant plus de quatre années pour la défense du droit et de la liberté de tous les peuples, des charges qui incombent aux auteurs responsables du conflit, il est de la plus élémentaire justice de réclamer à l'ennemi le remboursement intégral de tous les dommages et charges de la guerre avec priorité pour la réparation des dommages, d'en assurer le paiement selon les capacités actuelles et les possibilités futures de l'Allemagne et de ses alliés, et d'exiger des garanties effectives et des gages pour l'acquittement de la dette. »

EN RUSSIE

Sébastopol menacé par les Bolcheviks

Paris, 16 avril. — Le gouvernement des Soviets annonce que ses troupes ont occupé Yalta.

Yalta se trouve sur la côte méridionale de la Crimée, à l'est de Sébastopol, Simféropol étant, d'autre part, aux mains des bolcheviks, Sébastopol peut être attaqué de deux côtés.

Les Roumains en retraite

Londres, 16 avril. — Un communiqué des Soviets, en date du 12, déclare qu'après des combats acharnés entre les troupes des Soviets et les troupes roumaines, les Roumains ont commencé une retraite générale en Bessarabie.

Le général Haller parti pour la Pologne

Paris, 16 avril. — Le commandant des divisions polonaises en France est parti par train spécial à destination de Mayence, première étape. Il était accompagné de son état-major. Il va fixer son quartier général à Modlin, à 30 kilomètres de Varsovie, et il attendra là les divisions polonaises qui s'embarquent ce matin à La Villette.

EN BAVIÈRE

Les communistes de nouveau maîtres de Munich

Ils proclament la grève générale et arment le prolétariat

Zurich, 16 avril. — A la suite d'une nouvelle insurrection, Munich est de nouveau entièrement aux mains des communistes.

Dimanche après-midi, après une importante manifestation des ouvriers et des soldats communistes, la gare, qui était occupée par un détachement de troupes de la défense républicaine, fut attaquée. Les assaillants ont fait usage de mitrailleuses, de fusils et de minenwerfer. La garnison, qui avait subi de lourdes pertes, a été obligée de se rendre. Les communistes sont parvenus la même nuit à occuper le Q. G. des troupes de la défense républicaine ainsi que les monuments publics et les casernes, et conquirent ainsi la domination sur Munich.

Puis la grève générale a été proclamée. On distribue des armes au prolétariat. La garde rouge comprend 10,000 hommes obéissant à une sévère discipline.

Ceci n'a pas empêché le pillage de la gare. Les dégâts y sont considérables.

On compte jusqu'à présent cinquante morts et soixante blessés.

Ce que disent les Journaux

AU BUT (?)

M. Marcel Hutin, de l'**Echo de Paris,** a recueilli les impressions d'une personnalité qu'il affirme bien placée et qui lui a dit :

« Les négociations sont virtuellement terminées. Et vous avez le devoir de rendre » un plein hommage à M. le président Wilson. Jamais l'entente n'a été plus étroite » entre la France et les Etats-Unis, et cela » grâce à l'esprit d'équité, à la haute loyauté du président des Etats-Unis. Oui, la » France a pleinement satisfaction. Et l'on » ne pouvait pas attendre moins de l'apôtre » de la Société des nations, en dépit de toutes les rumeurs. Ce n'est pas seulement » l'intégrité totale de la patrie qui est consacrée par l'accord réalisé ce jour : l'ennemie est désormais plus étroite, plus intime, plus cordiale qu'elle ne le fut jamais » entre les fils de la Révolution française et » la grande république américaine.

» Oui, le président Wilson a fait sienne » la plénitude de nos revendications. »

» Nous nous entendons aussi bien sur les questions d'Asie que sur les questions européennes.

» Sur le Rhin, les conditions du gouvernement français sont acceptées. L'accord est complet sur la durée d'occupation. Bref, on est d'accord sur tout. C'est fini. Nous sommes arrivés au but.

» La journée du 15 avril doit être marquée d'un caillou blanc, et je regrette de ne pas être autorisé à fournir des précisions. »

SERA-CE UNE VICTOIRE « A LA PYRRHUS » ?

Au cours de leurs délibérations, les « Quatre », dans la question des réparations, ont fait deux parts : celle des dommages et pensions de la guerre, sur laquelle ils réclament un acompte; celle des frais de la guerre, dont ils ne réclament rien. Solution intolérable, dit le **Matin.** En effet :

« La France, à laquelle l'invasion allemande a coûté, selon des évaluations qui paraissent modérées aux neutres eux-mêmes, 816 milliards, recevrait dans l'hypothèse la plus heureuse, celle qu'on n'ose même pas envisager, 155 milliards de son ennemie, et aurait à prélever sur ses ressources nationales 161 milliards.

» A ce premier rapprochement de chiffres, l'injustice éclate déjà. La France a été envahie. L'Allemagne est intacte. La France a aujourd'hui 35 millions d'âmes; l'Allemagne, près du double. Il n'y aurait même pas dans ce compte égalité de charges entre le contribuable français et le contribuable allemand. Hélas ! ce triste calcul est encore beaucoup trop optimiste. Nous sommes loin d'avoir obtenu pour nous, du consentement de nos alliés, 155 milliards, puisque les Quatre ne proposent aujourd'hui à l'ensemble des nations de l'Entente que 125 milliards. Chaque contribuable allemand aurait à payer pour la guerre que l'Allemagne a voulue, pour la guerre où l'Allemagne a été vaincue, moins que le Français et l'Anglais, innocents et vainqueurs.

» Ce serait vraiment là pour nous la « victoire à la Pyrrhus » dont parlait un jour M. Clemenceau. »

MENACE SOCIALISTE

Le parti socialiste vient de publier son programme électoral. Il est un point essentiel de ce programme qu'il faut sans plus tarder, estime M. Ch. Chaumet **(l'Avenir),** mettre en lumière, car il oblige tous les bons citoyens, tous les vrais démocrates à combattre résolument les socialistes unifiés, à n'accepter avec eux aucune alliance, aucune compromission. Ce point, c'est celui-ci :

« Les socialistes unifiés nous déclarent avec une audacieuse franchise que si la révolution ne se peut faire « par transmission de pouvoirs légale sous la pression » du suffrage universel », elle se fera « par » un mouvement de force du prolétariat organisé ».

» L'avertissement est clair et précis : « Le » prolétariat ne peut renoncer pour la conquête du pouvoir politique à aucun moyen » de lutte, et la forme de sa révolution dépendra finalement des circonstances, notamment de la nature des résistances qui » seront opposées à son effort d'affranchissement. »

» Ainsi, vous comprenez ? Si la révolution est violente, sanglante, si une guerre civile meurtrière est déchaînée, ce ne sera point la faute des débonnaires socialistes, mais des bourgeois assez mal avisés pour tenir à leur propriété. « La bourse ou la vie ? » Si vous m'aviez remis spontanément votre bourse, vous m'auriez épargné de vous enlever par surcroît votre existence, qui m'était chère !

» Puis, lorsque, de gré ou de force, la révolution sera accomplie, on nous prévient que nous aurons à subir une période de dictature, oh ! de « dictature impersonnelle » du prolétariat s'exerçant au nom et dans » l'intérêt de l'humanité tout entière », quelque chose, en somme, comme c

LE PROCÈS HUMBERT

On entend les témoins du "Journal"

Paris, 15 avril. — Affluence considérable pour cette quatorzième séance, où doivent défiler des témoins appartenant ou ayant appartenu au « Journal ».

M. JACQUES DHUR

Voici le premier de ces derniers, **M. Le Heno, dit Jacques Dhur,** qui fut rédacteur en chef du « Journal ». Il expose qu'il entra en relations le 21 mai 1915 avec Desouches à un déjeuner par l'intermédiaire de M. Mareaux Delavigne, chroniqueur judiciaire du « Journal ». Desouches demanda à Duhr de participer à la création d'un journal pour lequel il disait avoir le concours d'industriels de province. C'est au cours de cette première rencontre que Jacques Dhur développa devant Desouches ce qu'il appelle sa « conception économique et sa politique de guerre ». « Guillaume Desouches approuva, dit-il, toutes mes conceptions économiques. »

Le président : Mais ce programme comportait-il l'union avec l'Angleterre ?

R. : Oui, sauf contre les « écumeurs de guerre », qui se trouvent aussi bien en Angleterre qu'en Amérique.

Le président demande alors des éclaircissements au témoin en luiprésentant les bases de l'entente conclue entre Desouches et Dhur dans le brouillon d'une lettre où Dhur écrivait qu'il pouvait créer un grand quotidien dont la politique économique à l'égard de l'Angleterre et de l'Amérique serait préconisée par Desouches et où il prétendait être à même d'obtenir pour cette entreprise le haut appui de M. Poincaré et de M. Viviani.

Contrairement aux affirmations de Desouches qui prétend que cette lettre a été écrite spontanément, Jacques Dhur affirme qu'il ne l'écrivit que sur un brouillon que lui remit Desouches. Ce point est important parce que Desouches s'est servi de cette lettre pour recueillir les fonds nécessaires à sa combinaison. « Je déplore aujourd'hui, observe M. Jacques Dhur, l'avant-dernière phrase relative aux appuis que je comptais obtenir. C'est une phrase triviale, mais elle rendait bien ma pensée, car j'estime que mes campagnes antérieures me donnaient le droit de compter sur ces concours. »

Le capitaine Mornet : Je ne comprends pas non plus comment vous pouvez dire que la phrase relative « à la politique économique à l'égard de l'Angleterre et de l'Amérique » s'applique exclusivement aux profiteurs de ces pays.

Le témoin : Encore une fois, je regrette d'avoir écrit ce texte : c'est une aberration, mais je ne pouvais me douter de l'usage qu'on en ferait. (Mouvements divers). Et dès que je l'appris, je m'éloignais.

M. Jacques Dhur déclare qu'il conçut des soupçons en juillet 1915 quant à l'origine des fonds avec lesquels Lenoir et Desouches voulaient acquérir le « Journal ».

Desouches, questionné par le président, maintient ses dires de l'instruction.

Me de Moro-Giafferi souligne les différents désaccords qui existent entre les déclarations de M. Jacques Dhur et celles de Desouches.

INCIDENTS

Le défenseur de Charles Humbert faisant allusion aux déclarations de M. Jacques Dhur à l'instruction et disant : « Je préfère examiner cette déposition devant le témoin qui peut la discuter, je dirai volontiers qu'il peut se défendre. »

M. Jacques Dhur s'avance le poing tendu vers le banc de la défense et avec véhémence : « La « défense » des témoins ! Qu'est-ce dire ? J'ai la conscience tranquille, moi ! Je ne suis pas Charles Humbert ! J'ai pu me tromper en déposant, car je ne pratique pas l'art des petits papiers... Je n'ai pas besoin de me défendre. Maître de Moro. J'ai la conscience nette ! Ah ! ça ! qu'est-ce que cette tactique aussi habile qu'audacieuse qui consiste à jeter la suspicion sur les témoins ?

Me de Moro « Giafferi : Je ne jette pas la suspicion, je discute avec loyauté...

M. Jacques Dhur : Ah ! oui, parlons-en de la belle loyauté de Charles Humbert ! Nous la connaissons !

Me de Moro - Giafferi pose alors cette question à M. Jacques Dhur : Vous dites que le Président de la République n'a rien à vous reprocher. Qu'est-ce à dire ? Si ce n'est pas vrai, il y a là le « crédit imaginaire » puni par le Code. »

M. Jacques Dhur ne se laisse pas démonter. Il frappe violemment la barre et se fâche tout rouge : « N'agrandissez pas l'incident ! crie-t-il. Vous brandissez un pavé qui va retomber sur votre client. Cette lettre, en effet, je l'ai remise le 2 août à votre client. Il n'a pas ouvert les yeux, il a seulement ouvert... les mains pour toucher les millions ! (Mouvement.)

Cet incident est clos.

On s'occupe de la cession du « Journal ».

M. Jacques Dhur déclare qu'il prévint M. Humbert en termes significatifs : Je lui dis : « Tu marches avec ces gens-là ? Moi, je m'en méfie. » Je lui montrai alors la lettre que j'avais écrite à Desouches. Il la fit copier. Je quittai ensuite le « Journal », après une discussion violente où M. Humbert me reprocha d'avoir traité Lenoir de crapule.

M. Jacques Dhur dépose depuis deux heures. Il vient de dire négligemment : « Quelques mois après mon départ du « Journal », M. Briand, président du conseil, me dit : « L'argent d'Humbert vient de la Deutsche Bank... »

Me de Moro Giafferi : Vous êtes sûr de cela ?

R. : Je ne garantis pas les termes... Il a dû me dire : « C'est argent vient peut-être... » Je n'avais pas pris de notes en sortant. Je ne garde pas de petits papiers, encore une fois !

Me de Moro-Giafferi reprend la lecture d'une série de lettres adressées par Jacques Dhur à Humbert, et desquelles il ressort que Dhur aurait été la véritable « cheville ouvrière, le pivot » de cette affaire de la vente du « Journal ». Comment a-t-il pu consentir à jouer ce rôle, s'il croyait à la réalité des manœuvres boches ?

R. : Mais j'avais rompu avec Desouches, et j'avais aussi mis Humbert en garde contre ces manœuvres !

LES PETITES ANNONCES

Le président : Comment avez-vous été amené à saisir le garde des sceaux d'une dénonciation contre Charles Humbert, à propos des petites annonces ?

R. : C'est M. Lemaire, administrateur du Journal, qui m'apprit l'histoire des petites annonces, l'entrevue violente qui eut lieu à la commission des petites annonces aux affaires étrangères entre Humbert et le colonel Goubet. On m'avait signalé, avec différents faits à l'appui, le danger de ces annonces.

Le président : Qui, on ?

Me de Moro-Giafferi : Oui, qui on ?

Jacques Dhur (après une courte hésitation) : M. Peycelon, ancien chef de cabinet de M. Briand, membre de la commission des petites annonces au ministère des affaires étrangères. D'où ma dénonciation.

Me de Moro-Giafferi : Mais il n'y a pas de commission des petites annonces au ministère des affaires étrangères ! Je retiens seulement que c'est M. Peycelon qui aurait renseigné M. Dhur. Nous allons peut-être connaître les raisons de ce procès ! C'est un milieu où nous avons déjà vu M. Bénazet.

Le président : A quelle époque avez-vous été en Suisse ?

R. : Le dimanche 11 mai 1915. J'étais en même temps que le sénateur Herriot en Suisse, à Morge. J'en revins également en même temps que M. Herriot. J'avais entendu dans une taverne, à Zurich, des propos sur les petites annonces, qui servaient, comme je le compris, à la correspondance d'espionnage. De retour à Paris, je fis part au deuxième bureau du ministère de la guerre de ce que j'avais surpris en Suisse.

Le témoin ajoute aux faits qu'il vient de citer l'arrestation pour espionnage d'un officier italien, dans le hall du « Journal », où il venait de remettre le texte de petites annonces qui lui servaient à correspondre avec les agents de l'ennemi.

Me de Moro-Giafferi : Mais c'était sous la direction Letellier.

Et le défenseur d'Humbert s'élève avec indignation contre « tous ces racontars » et contre le geste de l'homme qui n'a pas hésité à en faire état pour rédiger une dénonciation.

Le capitaine Mornet : Mais ce n'est pas pour cela qu'Humbert a été arrêté !

Me de Moro-Giafferi : La raison pour laquelle Humbert a été arrêté est que à ce moment le général Roques n'avait pas encore opposé un démenti formel aux accusations du colonel Goubet et de Jacques Dhur, à propos des petites annonces !

Reprenant cette dernière partie de la déposition du témoin, Me de Moro-Giafferi s'efforce de montrer la fragilité de ses arguments, les mobiles personnels de ses campagnes contre Charles Humbert, et il s'écrie :

« Et c'est sur des déclarations de ce genre qu'un homme comme Humbert est depuis quatorze mois en prison. »

Le capitaine Mornet : Allons, Me de Moro-Giafferi, vous savez bien que seuls le rapporteur et le commissaire du gouvernement ont qualité pour faire procéder à une arrestation, et cette arrestation a été faite selon les formes.

Me de Moro-Giafferi : Il ne fallait rien de moins que votre affirmation pour me le laisser croire.

LES VOYAGES EN SUISSE

Après une suspension d'audience, **M. Jacques Dhur** est rappelé à la barre.

Me de Moro-Giafferi lit une circulaire du directeur de l' « Eveil » à ses abonnés, dans laquelle Jacques Dhur se félicite d'avoir contribué à l'arrestation du « complice de Desouches, Charles Humbert ». Après quoi, Me de Moro-Giafferi fait poser au témoin une série de questions sur ses voyages en Suisse.

M. Jacques Dhur répond avec brusquerie : Ces voyages se placent entre le 9 et le 10 mai et le 25 du même mois.

Me de Moro-Giafferi : Mais vous étiez bien à Morge le 16 mai 1915 ?

M. Jacques Dhur : Oui.

Me de Moro-Giafferi : Et vous étiez à Berne le 15 mai. Or, par une singulière coïncidence, ce jour-là, Radowitz était à Berne ! Et c'est cela qui m'intéresse, plutôt que votre campagne pour la vie chère !

M. Jacques Dhur : Oh ! vous faites du Ponson du Terrail !

Me de Moro-Giafferi : Pas même du Jacques Dhur; je fais du Darru : c'est beaucoup plus intéressant !

Par un rapprochement de dates et d'heures, Me de Moro-Giafferi veut établir que Jacques Dhur se trouvait à Berne en même temps que Radowitz et que Lenoir et Desouches.

Le capitaine Mornet : Mais où voulez-vous en venir ?

Me de Moro-Giafferi : Mais on a bien fait état de choses semblables contre Lenoir et Desouches ! Et j'ai bien le droit de dire que si Humbert avait écrit ce qu'a écrit celui-ci (il désigne Jacques Dhur), ma tâche de défenseur serait singulièrement difficile.

Le capitaine Mornet : Mais Lenoir et Desouches n'étaient pas à Berne le 15 mai !

Me de Moro-Giafferi : La preuve ! Je vous demande ce qui surplus de ne pas noyer l'incident.

Le commissaire du gouvernement montre alors en quelques mots qu'il ne peut laisser établir de parallèle entre Dhur et Humbert. Dhur est l'auteur d'un texte où se trouvent des phrases malheureuses, je dirai même criminelles ! Humbert a reçu 10 millions d'argent suspect !

Me de Moro-Giafferi : Je vais vous répondre : Cette affaire est une affaire politique...

Le **président**, interrompant : Posez une question si vous le voulez, mais pas de plaidoirie !

Me de Moro-Giafferi : J'ai le droit de plaider si M. Mornet prononce un réquisitoire.

Mais il n'y a pas eu de réquisitoire, objecte le **président** !

L'incident est clos. Me de **Moro-Giafferi** demande encore au témoin s'il veut donner le nom des commanditaires de l' « Eveil ».

M. Jacques Dhur indique qu'il a procédé souvent par souscription et qu'il eut parmi ses commanditaires M. James Hennessy.

Me de Moro-Giafferi : Et le docteur Gros ! Ce même docteur que M. Bénazet a signalé, dans une déposition du 14 novembre 1917, comme un homme très renseigné dans les affaires du « Bonnet Rouge ». Çà me suffit. Retenez ce nom, Messieurs les Membres du conseil !

DES COLLABORATEURS DU « JOURNAL »

Le témoin suivant, **M. Marriaux-Delavigne,** chroniqueur judiciaire du « Journal », servit d'intermédiaire à Desouches en le présentant à Jacques Dhur, qu'on disait l'ami intime de Letellier :

Mais, précise-t-il, je suis resté étranger à toutes les transactions qui suivirent. Mon intervention a été purement amicale.

Le dernier témoin entendu, **M. Alexis Lauze,** rédacteur en chef du « Journal », confirme sur la plupart des points la version de Charles Humbert sur les conditions de la vente du « Journal ». M. Lauze sut par M. Mouthon que Lenoir avait tenu des propos tels que celui-ci : « Quand on a 30 millions, on ne va pas se faire casser la gueule sur le front ! », prononcé d'autres paroles qui témoignaient des sentiments hostiles à l'Angleterre.

Lenoir : M. Lauze ne me prête ces propos qu'à travers M. Mouthon ! et je tiens à protester contre leur inexactitude !

L'audience est levée.

La Chambre s'est déjugée

Par 255 voix contre 187 elle est revenue au principe majoritaire

Paris, 15 avril. — *Après avoir inscrit à l'article premier le principe de la représentation proportionnelle, la Chambre, revenant aujourd'hui sur son vote, a adopté à l'article 11 l'amendement Boufandeau, qui rétablit le principe majoritaire.*

Le président de la commission a exprimé en quelques mots l'indignation que lui causent des manœuvres aboutissant à de telles contradictions, et il a demandé aux partisans de la réforme électorale de poursuivre le vote.

Le débat se continuera dès demain matin. Il est vraisemblable qu'une seconde lecture du projet s'imposera pour rectifier dans un sens ou dans l'autre le texte définitif.

La séance

La Chambre reprend la discussion de la réforme électorale. En raison de l'impossibilité où se trouvait hier la Chambre de s'accorder sur le texte de l'article 10, déjà remanié une fois et relatif aux bulletins de vote, la commission a rapporté une nouveau texte. D'après ce nouveau texte, « la remise des bulletins et des circulaires aura lieu cinq jours francs au moins avant le vote ». En outre, « dix jours francs avant le vote, l'administration mettra à la disposition des candidats un nombre de bulletins double de celui des électeurs inscrits. Les candidats pourront les envoyer au domicile des électeurs ou les déposer dans les salles de vote. Seront déclarés nuls les bulletins autres que ceux fournis par l'administration.

M. Simonet n'admet pas que les bulletins soient imprimés par l'administration. »

On adopte le paragraphe relatif à la distribution des cartes et bulletins cinq jours francs avant le vote.

Après rejet de divers amendements, l'ensemble de l'article 10 est ensuite voté par 327 voix contre 101.

La Chambre commence alors la discussion de l'article 11, qui contient tout le système de R. P., procédant à la répartition des sièges suivant le régime du quotient électoral.

M. Boufandeau, dans le dessein, dit-il, de faire voter la réforme par le Sénat, propose de rétablir cette disposition : « Tout candidat ayant obtenu la majorité absolue est proclamé élu. Si aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, ou si après la proclamation des candidats élus il reste des sièges à pourvoir, il est procédé comme il suit. » (Le reste sans changement). Pour supprimer les abus du scrutin de ballottage, l'orateur admet une répartition proportionnaliste lorsqu'il n'y a pas de majorité absolue.

La première partie de l'amendement Boufandeau « tout candidat qui a obtenu la majorité absolue est proclamé élu », **est adoptée, après pointage, par 255 voix contre 187.** (Applaudissements sur divers bancs).

Ce vote, qui annule le vote récent et important de la Chambre, provoque cette déclaration de **M. Varenne**, président de la commission : La Chambre ne sera pas surprise d'entendre la commission déclarer qu'elle veut, même après ce vote, aller jusqu'au bout de sa tâche. Elle fera tous ses efforts pour déjouer des calculs, des effets de manœuvre. (Vifs applaudissements). Elle vous demande de continuer la discussion demain matin.

On décide néanmoins de poursuivre demain matin la suite de la réforme électorale. L'après-midi, on discutera la journée de huit heures.

Une interpellation sur les conditions de paix

M. Lebey demande qu'on inscrive à l'ordre du jour sa demande d'interpellation au président du conseil sur les mesures qu'il compte prendre pour faire connaître au Parlement les préliminaires de paix. Mais le président ne peut mettre aux voix la fixation de la date en l'absence du ministre compétent, en l'espèce le président du conseil.

La séance est levée.

Le Parlement et la Paix

M. CLEMENCEAU ne parlera pas en comité secret

Paris, 15 avril. — M. André Lebey, député, a reçu de M. Clemenceau la lettre suivante :

« Paris, le 14 avril.

» Mon cher Député,

» J'apprends par les journaux que vous auriez l'intention de déposer, au début d'une prochaine séance, une demande de comité secret. Comme le règlement ne permet pas de discuter une pareille proposition dès que l'Assemblée en est saisie, je tiens à vous faire savoir que le gouvernement ne pourrait pas prendre la parole à la Chambre pour des déclarations qui ne seraient pas connues du pays tout entier. Il n'est aucun Français qui ne partage vos préoccupations; c'est la raison même pour laquelle dans les circonstances présentes tous ont droit aux mêmes communications.

» Veuillez agréer, etc.

» CLEMENCEAU. »

Dès la réception de la lettre qui lui a été adressée par le président du conseil, M. André Lebey a fait savoir à la commission des affaires extérieures qu'en raison de l'attitude prise par M. Clemenceau, il renonçait à sa proposition de réunion de la Chambre en comité secret.

Cependant, M. André Lebey, pour provoquer du gouvernement des explications qu'il juge indispensables, a pris l'initiative d'une demande d'interpellation « sur les moyens par lesquels le gouvernement entend faire connaître au Parlement les conditions de la paix ».

AU SÉNAT

La réforme judiciaire

Paris, 15 avril. — La discussion du projet relatif à la réforme judiciaire est reprise à l'article 15 (traitement des juges de paix), sur lequel des amendements avaient été hier renvoyés à la commission.

La commission accepte les relèvements de traitement des juges de paix. En ce qui concerne, d'autre part, l'indemnité pour charges de famille, elle propose de consolider la situation provisoire actuelle.

M. Millies-Lacroix, rapporteur général de la commission des finances; le ministre des finances et le garde des sceaux font appel à la sagesse et à la prudence du Sénat et lui demandent de s'en tenir au texte voté par la Chambre.

Néanmoins, le Sénat adopte, par 176 voix contre 45, le nouveau texte de la commission, qui porte à 11,000 francs (avec suppression des frais de secrétariat) le traitement des juges de paix de Paris, et, pour les autres catégories, majore de 500 francs le relèvement de 2,000 francs déjà voté par la Chambre.

On adopte également une addition de **M. Jenouvrier** assimilant les chefs-lieux de cour d'appel dont la population dépasse 70,000 habitants aux villes de 80,000 habitants. L'ensemble de l'article 15, ainsi modifié, est adopté.

Sur l'article 17 (conditions de nominations aux fonctions judiciaires), **MM. Milan** et **Henry Chéron** obtiennent que les notaires, les greffiers en chef des cours d'appel et tribunaux civils qui sont licenciés en droit et qui comptent dix ans d'exercice, pourront être nommés juges suppléants au même titre que les avocats et avoués.

MM. Ribot et **de Selves** font également adopter un amendement stipulant que les directeurs du ministère de la justice pourront être nommés à la cour de cassation après cinq ans d'exercice de leurs fonctions à la chancellerie.

M. Simonet, le **garde des sceaux** et **M. Monis** avaient vainement essayé de faire réduire ce délai à trois ans.

On adopte encore sur le même article un amendement de **M. Pérès** permettant de nommer à la cour de cassation les avocats anciens bâtonniers comptant au moins vingt ans d'exercice de leur profession.

On adopte, sous la forme d'un article 20 bis, un texte de la commission s'inspirant d'un amendement **Goirand,** relatif aux indemnités pour charges de famille.

On repousse un amendement **Ratier** combattu par le gouvernement et la commission et qui tendait à n'accorder aux magistrats célibataires que les trois quarts des augmentations prévues par la loi.

Les derniers articles et l'ensemble de la loi sont adoptés après des discours de **MM. Chéron, Milan** et du **garde des sceaux.**

La séance est levée.

En Russie

L'évacuation d'Odessa

Salonique, 15 avril. — Le quartier général grec publie le communiqué suivant sur les opérations en Russie méridionale :

Par décision du grand quartier général des armées alliées d'Orient, inspirée notamment par des considérations relatives au ravitaillement, la ville a été évacuée, sans aucune pression des bolchevistes.

Les troupes alliées et grecques qui se retirèrent d'Odessa ont formé un front définitif à Inkermann et le long du Dniester.

Des habitants grecs d'Odessa, environ 8,000, se sont embarqués à bord de bateaux à destination de la Grèce. Les autres y sont restés spontanément.

N. B. — Ces nouvelles indiquent que toute la Crimée, sauf la pointe méridionale avec Sébastopol est tombée entre les mains des bolchevifks.

En Espagne

Le nouveau cabinet espagnol

Madrid, 15 avril. — Le nouveau ministère, présidé par M. Maura, est ainsi constitué :

Affaires étrangères : M. Gonzalez Hontaria.
Justice : vicomte Natamala.
Intérieur : M. Goicoechea.
Finances : M. La Cierva.
Marine : amiral Miranda.
Instruction publique : M. Silio.

50 millions de litres de vin reviennent dans le commerce

Paris, 15 avril. — Les besoins en vins des armées ayant diminué, la réquisition qui était exercée sur le tiers de la récolte dans les département du Midi sera réduite au quart. Cinq cent mille hectos de vin seront ainsi rendus au commerce pour la consommation civile.

BORDEAUX

Il y a un an

17 AVRIL 1918

Secondées par des contingents français, les troupes britanniques battent l'ennemi à Wytschaete et rétablissent leur front.

En Angleterre, lord Milner est nommé ministre de la guerre, en remplacement de lord Derby, envoyé comme ambassadeur à Paris.

La loi sur les effectifs est votée en Angleterre.

Démission du cabinet hongrois.

Exécution de Bolo.

Le train Bordeaux-Milan

Le premier train Bordeaux-Milan a quitté Bordeaux, gare d'Orléans, mardi matin, à 7 h. 30.

Le convoi comprenait une voiture des wagons-lits, un sleeping-car, deux wagons de 1re classe et un wagon de 2e classe Bordeaux-Lyon. Cinquante-cinq voyageurs ont inauguré cette nouvelle ligne, appelée à rendre les plus grands services.

L'exportation des produits résineux

La Chambre syndicale du commerce et de l'industrie des produits résineux à Bordeaux nous informe qu'elle avait prié MM. les Parlementaires de la région forestière de la Gironde et des Landes d'appuyer les démarches qu'elle a faites auprès de M. le Président du conseil et de MM. les Ministres de la reconstitution industrielle, du commerce, des finances, de l'agriculture et du travail, pour demander de rétablir la libre exportation des produits résineux avait été rapporté.

Cercle National

Troisième causerie-conversation

On nous prie de rappeler que la troisième causerie-conversation du Cercle National aura lieu le jeudi 17 avril, à dix-huit heures très précises, dans les salons du Cercle, 14, cours de l'Intendance.

Elle sera faite par M. Vayssière, président de la commission départementale du Conseil général, sur le sujet suivant : « Les blessés aux champs. »

Les membres du Cercle pourront amener leurs amis. Les dames seront les bienvenues.

Mairie de Bordeaux

Les bureaux de la mairie seront fermés l'après-midi du jeudi 17 courant et le vendredi 18 jusqu'à deux heures.

Par exception, les bureaux de l'état civil et des retraites ouvrières seront ouverts, comme le dimanche, vendredi matin, de neuf heures à midi.

Pour le service des Pompes funèbres, les intéressés pourront s'adresser à la direction, rue de Belfort, 11 et 13 (téléphone 3.99).

Toujours digne de sa vogue, « NOVELTY », 4, rue Sainte-Catherine, offre à sa clientèle le plus joli choix de maroquinerie de haut goût et de délicieux bijoux, petite orfèvrerie, fantaisies, nouveautés.

Ravitaillement civil

Jeudi 17 courant, la municipalité fera vendre des œufs mirés, des carottes et des topinambours sur les marchés ci-après :

Grand-Marché, Capucins, Grands-Hommes, marché de Lerme, marché des Chartrons, marché Saint-Martial et marché Amédée-Larrieu.

Les heures et les prix de vente ne sont pas modifiés.

En outre, il sera mis en vente, sur les mêmes marchés, des morues entières de première qualité aux prix suivants : Petits poissons, pesant 500 grammes environ, 3 fr. 30 le kilo; moyens poissons, pesant 1 kilo environ, 3 fr. 60 le kilo; gros poissons, pesant 2 kilos environ, 4 fr. le kilo.

Tamponnée par une automobile

Au moment où Mlle Barty, 20, rue des Truffières, traversait la rue Vital-Carles, devant le numéro 11, une automobile alliée la tamponna. Assez grièvement blessée, Mlle Barty a été transportée par l'auteur de l'accident à son domicile, puis à l'hôpital américain de Talence.

Les dévaliseurs de trains

Des individus, après avoir fait tomber d'un train des ballots, à la station de la Benauge, étaient très occupés à les éventrer, lorsqu'ils furent surpris par des employés de la Compagnie. Les voleurs, abandonnant leur butin, s'enfuirent en tirant des coups de revolver sur les employés, qui ripostèrent. Un des malfaiteurs aurait été blessé, car un cri de douleur a été entendu; mais il put néanmoins rejoindre ses camarades et s'enfuir avec eux.

M. Barrère, commissaire de police du douzième arrondissement, a ouvert une enquête.

PETITE CHRONIQUE

A QUI L'EPAVE ? — Un bateau marqué DD 294, qui paraît avoir contenu des réservoirs d'huile, a été recueilli à quatre milles au nord-ouest de Calais par le steamer « Channel-Queen », et a été remorqué dans le port de Ramsgate le 20 février dernier. Le propriétaire de cette épave est prié de vouloir bien donner son nom au bureau de l'inscription maritime à Bordeaux.

CHRONIQUE DU PALAIS

Cour d'assises de la Gironde

Présidence de M. le conseiller GILLET

Le revolver du déserteur

A l'audience de l'après-midi, comparaissent : Maurice Permanne, vingt-six ans, électricien, et Jean-Baptiste Capdeville, âgé de trente-trois ans, manœuvre, domiciliés l'un et l'autre à Arcachon. Le premier est accusé de vol qualifié et de tentative de meurtre; le second est accusé de vol qualifié.

Le 27 novembre 1918, M. Rousseau, négociant à Arcachon, constata que des malfaiteurs avaient pénétré la nuit précédente dans ses bureaux et volé une certaine somme d'argent, une machine à écrire et des outils.

La police recherchait vainement les auteurs de ce cambriolage lorque, le 12 janvier 1919, il fut procédé à l'arrestation de Permanne dans les circonstances suivantes :

Vers dix heures du soir, l'interprète militaire tunisien Maoui-Ben-Mohamed sortait du débit Lafourcade, à Arcachon, et allait entrer chez une jeune femme, Mme Hervé, quand des coups de revolvers furent tirés sur lui sans l'atteindre.

L'interprète s'engouffra vite dans le logement de Mme Hervé, appuyant fortement sur la porte, que cherchait à ouvrir son agresseur qui l'avait poursuivi. Il réussit à tenir cette porte fermée, mais bientôt deux nouveaux coups de revolvers furent tirés et une balle, traversant la boiserie, blessa Maoui au cou.

C'était Permanne qui avait tiré tous ces coups de revolver. Il fut arrêté peu après et une perquisition opérée à son domicile amena la découverte d'une partie des outils volés chez M. Rousseau.

Permanne fut dès lors contraint d'avouer qu'il avait commis le vol chez M. Rousseau, ajoutant qu'il avait agi sur les indications et avec l'assistance de Capdeville, ancien employé de la maison.

Capdeville, arrêté à son tour, reconnut avoir été le complice du vol, ajoutant qu'il n'en avait retiré aucun profit, car Permanne avait conservé même la totalité de l'argent dérobé, une vingtaine de francs.

En ce qui concerne la tentative de meurtre, Permanne explique qu'il était ivre le soir du 12 janvier; or, comme sa maîtresse lui avait déclaré que Maoui l'avait frappée quelques jours auparavant et lui avait demandé de la venger, il avait « vu rouge » en rencontrant l'interprète tunisien. C'est pourquoi, obéissant en outre à l'empire de l'alcool, il n'avait pas hésité à faire usage d'un revolver d'ordonnance, qu'un militaire en permission lui avait récemment donné. Il affirme avoir jeté cette arme dans le bassin.

Permanne est déserteur; les renseignements de police le représentent comme un souteneur violent et dangereux. Capdeville a un casier judiciaire assez chargé.

Requiert M. l'avocat général Dorosse. Me Chaullac plaide pour Permanne; Me Odin présente de façon remarquable la défense de Capdeville.

Le jury rend un verdict affirmatif avec admission de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour condamne :

Maurice Permanne à **cinq ans de réclusion**; Jean-Baptiste Capdeville à **deux ans d'emprisonnement.**

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

Présidence de M. DAVID, président

UN ACQUITTEMENT

Le 6 février dernier, le tribunal correctionnel de Bordeaux condamnait à quatre années d'emprisonnement le manœuvre Jean Bézemont, trente-neuf ans, domicilié rue Antoine-Dupuch. On l'accusait d'avoir aidé à deux de ses co-locataires à déterrer une somme de 32,000 francs, que M. Terrières, marchand de charbon, rue Flornoy, avait enfouie dans le sol de sa cave, et d'avoir reçu une partie de cet argent.

Sur appel du condamné, la 4e chambre de la Cour a, sur nouveaux témoignages, déclaré Bézemont non-coupable et prononcé son **acquittement.**

BABY TRICAL
Aliment Idéal des Enfants

LA CAPITALISATION
Société anonyme (fondée en 1823)
Entreprise privée, assujettie au contrôle de l'Etat
Capital social : 5 millions. Réserves : 57 millions
Capitaux payés : 25 millions.
3, Rue Louis-le-Grand, 3 — PARIS

BONS D'ÉPARGNE
de 12 à 33 ans
Versements depuis 1 franc par mois
La Capitalisation n'a pas un seul jour interrompu ses opérations pendant la guerre.
S'adresser : à Bordeaux, à M. Lesbats, 7, place des Quinconces; à Tarbes, à M. Chauvin, 26, avenue de la Gare; à Saintes, à M. Maurice Martin, 66, avenue Gambetta.
On demande des agents.

CHRONIQUE MARITIME

COMPAGNIES

CHARGEURS-REUNIS. — Le paquebot « Afrique », venant de Bordeaux, Dakar, etc., est arrivé à Libreville le 10 avril, en route pour Matadi.

— Le vapeur « Amiral-Sallandrouze-de-Lamornaix », venant de Buenos-Ayres, est parti de Montevideo le 10 avril, en route pour Santos, Pernambuco, Dakar et Bordeaux.

SUD-ATLANTIQUE. — Le paquebot « Samara », parti de Bordeaux le 10 avril, a quitté Leixoes le 14 courant, en route pour le Sénégal, le Brésil et la Plata.

GENERALE TRANSATLANTIQUE. — Le paquebot « Venezuela », courrier des Antilles, a quitté Saint-Nazaire le 12 avril, à destination de Fort-de-France.

LE PREMIER NAVIRE FRANÇAIS RESTITUE PAR LES ALLEMANDS

Sous ce titre, nous avons relaté dans notre édition de fin janvier 1919 que le vapeur « Listrac », de la maison Worms, qui faisait avant la guerre le service de cabotage entre Bordeaux, Le Havre et Hambourg, avait été, quatre jours avant la déclaration des hostilités, retenu en otage dans le port de Hambourg.

Ce n'est que le 22 janvier 1919 que le « Listrac » fut remis à ses armateurs. Ce navire, remis par les Allemands dans un état déplorable, a dû procéder aussitôt son arrivée à Dunkerque aux réparations nécessaires.

Lundi matin, le « Listrac », remis à neuf, est monté à Bordeaux et s'est accosté au poste de la Compagnie, quai Louis-XVIII.

Signalons que M. Redon, capitaine du « Listrac », un officier mécanicien et trois marins, retenus également prisonniers en Allemagne, ont pu s'évader après trois ans de captivité.

Actuellement, ils se trouvent de nouveau à bord de leur navire.

MARCHÉ DES FRETS

LONDRES, 14 avril. — Marché calme avec une bonne demande de tonnage dans tous les secteurs. On a affrété du golfe du Mexique pour La Pallice un voilier pour le transport de 307 tonnes de lubrifiants à 60 dollars.

Dans le secteur de l'Amérique du Nord, la situation est inchangée et les cours sont les mêmes tant pour les chargements de grains que pour les chargements en « net charter ».

Dans les ports anglais on ne signale qu'une activité très réduite des affaires. Cardiff a affrété pour La Rochelle un vapeur britannique de 3,500 tonnes à 20 sh. 6.

Observatoire de la Maison Larghi
Du 16 avril.

Heures	Ther°	Baro°	Ciel	Vents
Minima de la nuit	4.5	»	»	»
8 heures du matin	7.0	764.0	Pluvieux	Nord.
Midi.....	10.5	765.5	Dito.	Dito.
Maxima du jour...	12.0	»	»	»

LA VIE A LA CAMPAGNE
REPARAIT CHAQUE MOIS SUR 32 A 44 PAGES
Voyez son copieux numéro d'avril qui vient de paraître, illustré de 75 gravures démonstratives. Vous vous rendrez compte que la célèbre revue pratique avant tout résoud tous les problèmes de la rénovation rurale, vous connaîtrez par elle tous les revenus à tirer de votre maison des champs (Hachette et Cie).

MESNARD 14, Place Gambetta (angle Porte-Dijeaux)
MARBRES DE CARRARE

Chronique théâtrale

LA COMÉDIE-FRANÇAISE au Grand-Théâtre

Les trois galas officiels des 19 et 20 avril

Rappelons le programme des trois grands galas officiels qui seront donnés les 19 et 20 avril au Grand-Théâtre, avec le concours des sociétaires et pensionnaires de la Maison de Molière :

Samedi 19 avril, à 8 h. 30 : 1. « Le Dépit amoureux », deux actes, de Molière; 2. « Le Barbier de Séville », trois actes, de Beaumarchais.

Dimanche 20 avril, à 2 heures, « Le Mariage de Figaro », cinq actes, de Beaumarchais.

A 8 h. 30 : 1. « Gringoire », un acte, de Th. de Banville; 2. « On ne badine pas avec l'amour », trois actes, d'Alfred de Musset.

Le prix des places est ainsi fixé pour chacune de ces représentations :

Loges, baignoires, fauteuils d'orchestre, fauteuils et loges de première galerie : 15 francs; fauteuils de parterre, fauteuils et loges de premier balcon, 12 francs; fauteuils et loges de deuxième balcon, 10 francs; amphithéâtre, 6 francs; paradis premier rang, 3 francs; autres rangs, 2 francs.

Location sans augmentation de prix ouverte de dix heures du matin à six heures du soir.

Français-Lyrique

POUR LES MUTILÉS

L'Arlésienne

AVEC LES ARTISTES DE LA COMÉDIE-FRANÇAISE

MERCREDI, JEUDI, VENDREDI
TROIS SOIRÉES ET UNE MATINÉE JEUDI

J. Delvair, Yvonne Ducos, Escande, Desjardins, Mlle Guesnier, Mme Kerwich et les artistes de la Comédie-Française interpréteront le chef-d'œuvre d'Alphonse Daudet, avec la musique symphonique de Georges Bizet.

L'orchestre Paul Bastide exécutera les Suites arrangées par Bizet, la Version des Concerts Colonne, comme elle n'a jamais été exécutée encore à Bordeaux.

Quatre manifestations en hommage à l'art français. Le public bordelais ne manquera pas d'y assister.

Théâtre des Bouffes

LE COUCHÉ DE LA MARIÉE

Le Couché de la Mariée n'a ni l'r ni la chanson du tableau de Fragonard. Il lui manque la légèreté, le tact, l'esprit et quelques flonflons pour faire passer les grivoiseries de calibre imposant dont les artistes portent le poids, d'ailleurs, avec aisance.

Trois actes sur ce tableau vivant, c'est beaucoup. L'auteur a manqué de souffle avant le baisser du rideau final. Il y paraît à la longueur des entr'actes, où il semble que la pièce se repose avant de fournir l'effort de l'acte suivant.

Ne nous dissimulons pas, d'ailleurs, que ces indications sont la meilleure réclame à faire à la pièce. La salle sera comble aux soirées suivantes et à la matinée.

On fêtera justement les artistes : MM. Terrier, Cueille, Marchal, qui jouent avec entrain, naturel et gaîté, et Mmes Valtier, très fine; Marchal et Duriez, dont le métier est sûr et plein d'agrément.

Scala-Théâtre

« LA REVUE DE LA SCALA ». — La revue la plus gaie, les scènes les plus attrayantes, les décors et costumes les plus brillants et les meilleurs artistes, puisqu'ils s'appellent : Mmes Lackmy-Riémain, Lina-Franck, Arnold, Dauvia, Vélney, Delorme; MM. Nadar, Defay, Réval, Geo Loïé, Martin, Frévar, Rivière. Location sans frais.

Trianon-Théâtre

Tous les soirs, « LE JE NE SAIS QUOI », qui remporte le plus vif succès, ainsi que le charmant lever de rideau, « POUR FAIRE SON CHEMIN ».

Jeudi, en matinée, même spectacle.

Vendredi 18, première de « MAMAN COLIBRI », le chef-d'œuv